MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 24./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 21 avril 2021

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN-conseillers
Excusés : Mme Emilie ESCARGUEIL donne pouvoir à Mme Carole VICIANA-M. Olivier BERNARD donne pouvoir à Mme Pascal ABEL-COINDOZ- Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS- Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à Mme Corinne PETREQUIN
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Delphine MONIN

Affaires générales : Avis sur le projet de Pacte de gouvernance entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres pour la mandature 2020-2026

Rapporteur : Denis PEILLOT

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a institué un nouveau rendez-vous obligatoire après l'installation des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la communauté et ses communes membres.

L'adoption de ce pacte de gouvernance n'est pas obligatoire en soi, mais un débat doit avoir lieu en conseil communautaire assorti d'une délibération portant sur l'élaboration de ce pacte entre les communes membres et l'intercommunalité.

Ce projet est ensuite soumis aux conseils municipaux pour avis rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. Au terme de cette consultation, l'adoption définitive du pacte par le conseil communautaire est possible jusqu'au 28 juin 2021.

Lors de sa séance du 16 mars 2021, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a adopté la délibération portant débat et projet de pacte de gouvernance.

Ce pacte de gouvernance se déclinerait en 10 points :

1. **Une feuille de route prenant appui sur le « Projet d'agglomération »** adopté le 18 décembre 2018 après la fusion entre ViennAgglo et la communauté de communes de la Région de Condrieu.

   Ce projet d'agglomération reste plus que jamais d'actualité. Document fondateur, il est le fruit d'une réflexion collective des élus. Il fixe le cap à travers 4 grandes ambitions et des objectifs :

   Ambition 1 : « Une Agglomération qui porte un projet partagé »

   - *Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité,*
   - *Une gouvernance au service d'un projet fédérateur qui implique les acteurs dans toute leur diversité,*
   - *Viser une action publique d'agglomération encore plus performante,*
   - *Se positionner comme une agglomération qui compte à l'échelle métropolitaine.*

Ambition 2 : « Un territoire qui cultive l'excellence »

- *Développer le potentiel d'attractivité du territoire,*
- *Favoriser l'émergence de projets ambitieux, innovants et durables,*
- *Devenir un territoire à énergie positive à court terme.*

Ambition 3 : « Un territoire fort de ses équilibres »

- *Préserver la qualité de vie, les ressources et la cohésion du territoire,*
- *Ambitionner une mobilité plus durable qui renforce l'accessibilité pour tous,*
- *Favoriser un développement territorial durable porteur de cohésion à l'échelle de l'agglomération.*

Ambition 4 : « Une agglomération qui ambitionne pour tous, un haut niveau de service »

- *Développer des services de qualité, adaptés aux soins de chaque public,*
- *Assurer l'accès aux services de proximité et au numérique pour tous.*

2. **Des Schémas stratégiques en déclinaison du Projet d'agglomération** qui viennent préciser le plan action de la communauté sur les différentes thématiques.

Avec les schémas déjà approuvés et en action :

Schéma d'accueil de la petite enfance,
Schéma d'accueil des entreprises,
Schéma de développement commercial,
Schéma de développement touristique,
La stratégie agricole,
Schéma directeur de l'assainissement (à actualiser pour la rive droite),
Schéma directeur vélo (à actualiser pour la rive droite),
Schéma directeur des équipements sportifs (à actualiser pour la rive droite).

Les schémas en cours d'élaboration ou à programmer :

Programme Local de l'Habitat (PLH),
Plan de Mobilité (PDM),
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Schéma directeur de l'eau potable
Schéma directeur des eaux pluviales,
Schéma directeur des déchèteries…

3. **Sur la fiscalité, une orientation partagée de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et les entreprises durant cette mandature.**

   Cette orientation s'inscrit sous réserve des harmonisations de taux décidées consécutivement à la fusion. A noter que Vienne Condrieu Agglomération, contrairement à de nombreux EPCI, n'a pas instauré de taxe foncière.

4. **Une gouvernance collective et partagée qui associe les maires des 30 communes membres au bureau communautaire**, chaque membre du Bureau étant appelé à porter par délégation du Président un domaine d'action de la communauté.

5. **Une méthode de discussion et de prise de décision en bureau qui se veut collective et participative**, avec pour objectif, chaque fois que possible, la recherche du consensus des Maires dans la définition des orientations stratégiques. Au plan de la méthode, le principe de la double

présentation des dossiers soumis à une décision d'orientation a été retenue : une première présentation pour exposé du sujet, une deuxième inscription la séance suivante pour décision d'orientation.

6. **Une volonté affirmée d'associer l'ensemble des conseillers municipaux à la vie de l'intercommunalité et à l'élaboration des projets.**

Cette volonté se concrétise notamment par les modalités suivantes :

- L'ouverture aux conseillers municipaux des 18 commissions thématiques qui traitent des différents champs d'action de la communauté. Cette participation connait d'ores déjà un réel succès puisqu'au 31 décembre 2020 1115 conseillers municipaux étaient inscrits dans ces commissions ;
- La tenue d'une assemblée générale annuelle réunissant tous les élus du territoire destinée à faire le bilan d'étape des politiques publiques conduites par l'intercommunalité ;
- Des réunions « d'inter commissions » sur les thématiques transversales telles que le PLH, le PDM et le PCAET,
- La transmission par voie dématérialisée aux conseillers municipaux des ordres du jour, rapports et comptes-rendus des conseils communautaires ;
- L'envoi simultané d'une « News letter » apportant un éclairage didactique sur les dossiers soumis au conseil.

7. **Une démarche de concertation et de consultation** des usagers, des citoyens, de la population et plus généralement des partenaires institutionnels dans la conduite de la politique publique de la communauté d'agglomération.

Conformément à la délibération adoptée le 10 novembre 2020, cette démarche s'appuie sur la contribution du Conseil de développement qui accompagne l'Agglomération sur la méthodologie et l'ingénierie de la concertation en proposant la méthode et des outils de concertation, en émettant des avis sur les modes de concertation proposés par l'exécutif, en effectuant le suivi de la mise en œuvre et des rendus de cette concertation.

8. **La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation** de l'action de la communauté destinée à rendre compte du suivi et de l'atteinte des objectifs.

La communauté possède déjà nombre de dispositifs qui concourent à l'appréciation bilancielle de son action : rapport annuel d'activité, rapports relatifs au prix et à la qualité du service (RPQS) pour l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets, rapports financiers (comptes administratifs), logiciel de gestion des indicateurs…

Cette démarche de l'évaluation est appelée à prendre une dimension nouvelle en s'appuyant sur les travaux de la commission administration générale d'une part, et d'autre part sur la contribution du Conseil de développement qui apportera un regard croisé sur les critères d'évaluation et les indicateurs. Elle sera matérialisée par la production d'un rapport annuel sur l'évaluation des politiques publiques menées par l'Agglomération.

9. **Une orientation visant à développer chaque fois que cela est profitable les mutualisations de services** entre la communauté et les communes.

La communauté d'agglomération dispose déjà d'un ambitieux schéma de mutualisation de services appelé à s'enrichir par les travaux de la commission administration générale. Les principales mutualisations en place sont les suivantes :

- Sur la commande publique : les conventions d'assistance avec les communes adhérentes au service commun des marchés publics, les groupements de commandes dans les achats et prestations ;
- Sur l'informatique : l'offre de service aux communes par voie conventionnelle pour l'administration de leur système d'information ;

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

- Sur les archives : l'offre de service aux communes par voie conventionnelle pour un accompagnement dans leur processus d'archivage ;
- L'instruction du droit du sol des permis et autorisations de travaux sur l'ensemble des communes (prestation gratuite financée sur fonds propres de la communauté) ;
- Le Système d'Information Géographique (SIG), outil de cartographie performant mis à disposition gratuitement aux communes avec un accompagnement en animation et en formation ;
- Le service des politiques contractuelles qui accompagne les communes dans la recherche de financements de leurs projets et participe à l'élaboration des contrats (contrat de ruralité, contrat de plan Etat-Région, contrats de partenariats avec les Départements, CTER…).

10. **L'impulsion d'une culture interne au niveau des services visant à promouvoir la proximité, la réactivité, la fluidité, l'expertise et l'esprit de service dans la relation avec les élus et les communes**.

    Il s'agit d'abord d'une volonté, d'une question de management et d'état d'esprit.

    Parmi les actions concrètes qui contribuent à cette culture interne on citera en particulier les séminaires qui réunissent une à deux fois par an les Directeurs généraux des services et Secrétaires de Mairies avec les Directeurs de la communauté. Ces rencontres d'échanges et d'information sur l'action de Vienne Condrieu Agglomération concourent à la connaissance réciproque et au renforcement des liens entre les communes et l'intercommunalité.

VU l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 4 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant jusqu'au 28 juin 2021 le délai accordé aux EPCI à fiscalité propre pour adopter leur pacte de gouvernance,

VU la délibération de Vienne Condrieu Agglomération du 18 décembre 2018 portant approbation du Projet d'agglomération,

VU la délibération de Vienne Condrieu Agglomération du 16 mars 2021 portant débat et projet de pacte de gouvernance entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres pour la mandature 2020-2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Emet l'avis suivant : favorable.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour : 18
Abstentions : 5
Contre : 0

MAIRIE D'ESTRABLIN 38 (Isère)

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 25./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 21 avril 2021

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN-conseillers
Excusés : Mme Emilie ESCARGUEIL donne pouvoir à Mme Carole VICIANA-M. Olivier BERNARD donne pouvoir à Mme Pascale ABEL-COINDOZ-Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS-Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à Mme Corinne PETREQUIN
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Delphine MONIN

Affaires générales : Convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/Ville de Vienne

Rapporteur : Jean Jacques DEFLANDRE

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de son schéma de mutualisation Vienne Condrieu Agglomération propose aux communes qui le souhaitent une mutualisation pour bénéficier de l'ingénierie de service de l'Agglomération en matière d'archives pour une participation de 205 € par jour en fonction du programme et du temps passé par l'archiviste.

Ces conventions de mutualisation sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020. Aujourd'hui l'Agglomération propose à l'ensemble de ses communes une nouvelle convention d'assistance.

L'intérêt de cette convention est de permettre à la commune de répondre à son obligation réglementaire de conservation et de gestion de ses archives grâce à l'intervention d'un archiviste qui réalise la gestion des éliminations et des versements d'archives, le traitement des archives papier (tri, conditionnement, rédaction d'inventaires…), et apporte des conseils en matière de gestion des documents électroniques (nommage de fichiers, plans de classement) et de valorisation du patrimoine écrit.

Les engagements de chacune des parties sont détaillés dans la présente convention jointe en annexe.

Cette convention fait l'objet d'une participation de la commune de 205 € par jour en sachant que la commune pourra décider du programme et du temps passé avec le service commun d'archives au vu du diagnostic réalisé en amont à titre gratuit par l'archiviste.

Jusqu'ici nous n'avons pas adhéré à ce dispositif mais au vu des besoins de la commune pour ce mandat il vous est proposé d'adhérer à cette mutualisation et d'approuver la convention qui en découle.

La convention débute à compter de sa signature par les parties et prendra fin le 31/12/2026 pour une participation de la commune de 205 € par jour en fonction du temps passé par l'archiviste de l'Agglomération.

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le schéma de mutualisation de Vienne Condrieu Agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour l'assistance du service commun d'archives de Vienne Condrieu Agglomération/ville de Vienne. Ce document est joint à la présente délibération.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 26./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 21 avril 2021

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN-conseillers
Excusés : Mme Emilie ESCARGUEIL donne pouvoir à Mme Carole VICIANA-M. Olivier BERNARD donne pouvoir à Mme Pascale ABEL-COINDOZ-Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS-Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à Mme Corinne PETREQUIN
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Delphine MONIN

Affaires générales : remplacement d'un membre du conseil d'administration au CCAS suite à une démission

Rapporteur : Denis PEILLOT

M. Denis PEILLOT, Maire et président du CCAS informe l'assemblée que par la délibération du conseil municipal en date 29 juin 2020 fixant à 7 le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Et que Mme Ingrid CHAPUIS a fait savoir à M. Denis PEILLOT Maire et Président du CCAS de son souhait de démissionner de son siège de membre élu du conseil d'administration du CCAS.

Il s'agit de procéder au remplacement de Mme Ingrid CHAPUIS.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de désigner comme nouveau membre du conseil d'administration du CCAS M. Eric MOREL élu du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibérer

- **Prend acte de la démission ci-dessus**
- **Approuve la désignation de M. Eric MOREL comme nouveau membre du conseil d'administration du CCAS**
- **Charge le Maire de faire le nécessaire**

Pour : 22
Abstentions :1
Contre : 0

MAIRIE D'ESTRABLIN 38 (Isère)

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 27./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 21 avril 2021

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN-conseillers
Excusés : Mme Emilie ESCARGUEIL donne pouvoir à Mme Carole VICIANA-M. Olivier BERNARD donne pouvoir à Mme Pascale ABEL-COINDOZ-Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS-Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à Mme Corinne PETREQUIN
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Delphine MONIN

Personnel : création de postes pour la période estivale 2021 (job d'été)

Rapporteur : Jean Jacques DEFLANDRE

Dans le cadre de sa politique, la commune souhaite créer des emplois d'été ouverts aux jeunes. Ces emplois viendront en support des services pendant la période estivale.

Pour les services techniques, il s'agit de créer un emploi pour 2 périodes d'une durée de 3 semaines chacun, soit au total 6 semaines entre le 1er juillet et le 31 août 2021.

Pour le service de cuisine centrale, au centre de loisirs de Gemens il s'agit de créer deux emplois successifs entre le 07 juillet et le 31 août 2021 (la semaine du 9 au 13 août étant fermée).

Suivant le nombre de candidat, les périodes travaillées pourront aller de 2 à 4 semaines maximum.

Les critères de sélection de ces jeunes gens sont les mêmes que ceux des années précédentes.

Il faut être majeur, de préférence estrablinois, et n'avoir pas travaillé plus de 2 ans au service de la commune.

Pour les services techniques le permis B est souhaité.

Un recrutement sera lancé prochainement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Valide la création de postes tels que décrits ci-dessus**
- **Charge le Maire de faire le nécessaire**

Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

MAIRIE D'ESTRABLIN 38 (Isère)

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 28./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 21 avril 2021

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN-conseillers
Excusés : Mme Emilie ESCARGUEIL donne pouvoir à Mme Carole VICIANA-M. Olivier BERNARD donne pouvoir à Mme Pascale ABEL-COINDOZ-Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS-Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à Mme Corinne PETREQUIN
Absents :
Secrétaire de séance: Mme Delphine MONIN

Urbanisme : dénomination d'un cabinet de Notaire pour la régularisation foncière et la rétrocession des voiries du Clos du Marais : acte d'échange sans soulte entre ADVIVO et la commune.

Rapporteur : Carole VICIANA

La société ADVIVO dispose d'espaces communs sur le lotissement le clos du Marais en particulier de voiries annexes (trottoirs et places de stationnement collectives), et d'éclairages publics qui vont être rétrocédés à la commune.

Il s'agit de délibérer sur le principe du transfert des parties de voiries trottoirs stationnement collectifs dans le cadre d'un acte d'échange avec ADVIVO et la commune, pour les parcelles citées ci-dessous :

- L'acquisition par la commune d'ADVIVO des parcelles AH 1329, 1326, 1327 et 1347 ainsi que des parcelles AH 821 et 822
- La cession par la commune au profit d'ADVIVO de la parcelle AH 1330 pour 37m², parcelle relative à une rampe d'accès à l'immeuble, dont l'avis de France Domaines s'élève à 2 000€ environ, annexé à la présente délibération.

Ce régularisations foncières de voirie, qui font l'objet d'un échange sans soulte, doit s'opérer préalablement à la cession du terrain de l'AFIPH, dont la délibération N° 43/2019 a déjà été prise le 28/10/2019.
Etant ici précisé que le cas où un acte d'échange ne pourrait être régularisé, les régularisations foncières sus visées interviendraient dans le cadre :
- d'un acte de cession par la commune au profit d'ADVIVO moyennant 1€ symbolique
- d'un acte d'acquisition par la commune d'ADVIVO moyennant 1€ symbolique.

S'agissant de la cession à l'AFIPH, il sera précisé dans l'acte une autorisation générale de passage de la commune au profit de l'association et de tous ses ayants-droits et ayants-causes sur les parcelles AH 1331-1313-1347-822-821 et 809 constituant les voies de desserte de la parcelle vendue et ce, dans l'attente du classement dans le domaine public (communal ou communautaire) desdites voies.
Etant précisé que durant le chantier de construction de l'AFIPH et tant que Vienne Condrieu Agglomération n'aura pas procédé aux travaux d'aménagement de la nouvelle voie, l'accès à la parcelle vendue s'effectuera uniquement par les parcelles AH 1331-1313 et 1347, pour partie sur une voie provisoire (sans enrobé) à réaliser par l'AFIPH, à leurs frais exclusifs, au sud du Clos du Marais1.

Il est proposé pour représenter la commune dans cette affaire de nommer le cabinet NOTAE, Notaires à Chonas l'Amballan et de permettre au maire de signer tout document relatif à la régularisation foncière détaillée ci-dessus.

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide l'acte d'échange des voiries et des espaces collectifs stationnements et trottoirs dans le domaine public et à ADVIVO**
- **Nomme le cabinet NOTAE, Notaires à Chonas l'Amballan pour représenter la commune dans cette affaire**
- **Autorise le maire à signer tout document relatif à ce transfert de propriété.**
- **Charge le Maire le nécessaire.**

AVIS France Domaines en annexe

Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 29./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 21 avril 2021

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN-conseillers
Excusés : Mme Emilie ESCARGUEIL donne pouvoir à Mme Carole VICIANA-M. Olivier BERNARD donne pouvoir à Mme Pascale ABEL-COINDOZ-Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS-Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à Mme Corinne PETREQUIN
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Delphine MONIN

Urbanisme : dénomination et adressage de rue pour le JARDIN DES DAMES

Rapporteur : Carole VICIANA

Suite au projet d'implantation du lotissement LE JARDIN DES DAMES sur la commune, une nouvelle voie va être créée. Afin de permettre l'adressage de cette dernière, la commission urbanisme a décidé de la dénomination de cette nouvelle voie :
Elle se nommera ALLEE DU JARDIN DES DAMES.

Voir Plan joint.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette dénomination

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide le nouveau nom de la rue pour ce lotissement,**
- **Charge le Maire de faire le nécessaire.**

Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

MAIRIE D'ESTRABLIN 38 (Isère)

Le Maire,
Denis PEILLOT

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 30./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 21 avril 2021

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Eric MOREL, Mme Ingrid CHAPUIS -adjoints-, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN-conseillers
Excusés : Mme Emilie ESCARGUEIL donne pouvoir à Mme Carole VICIANA-M. Olivier BERNARD donne pouvoir à Mme Pascal ABEL-COINDOZ- Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS- Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à Mme Corinne PETREQUIN
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Delphine MONIN

Travaux : TE38 lancement de l'étude pour l'enfouissement des réseaux rue la Bourgeat

Rapporteur : Fathi ALI-GUECHI

Le Maire signale au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications ainsi que des réseaux électriques, rue de la Bourgeat,
Une étude pour évaluer les montants prévisionnels des travaux sera réalisée par le TE38, auquel la commune adhère.

Considérant qu'il convient que la Commune prenne acte du plan de financement prévisionnel ainsi que sa contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage pour l'opération d' « enfouissement des réseaux, rue de la Bourgeat »,

Considérant le contenu du projet d'enfouissement des réseaux de l'affaire n°19-004-157 enfouissements rue de la Bourgeat

Sur la base d'une étude sommaire réalisée (opération A20) en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 12 363 euros ;
2. la participation de maîtrise d'ouvrage du TE38, 1 962 euros ;
3. la contribution aux investissements pour la commune s'élèverait à 8 320 euros.

Afin de permettre au TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de :
- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération A20 :**
- **Charge le Maire de faire le nécessaire.**

Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

MAIRIE D'ESTRABLIN 38 (Isère)

Le Maire,
Denis PEILLOT